



CruiserMaxx[®]

Cereal

syngenta.

GROUP/GROUPES	3	4	FUNGICIDES/FONGICIDES
GROUP/GROUPES	4		INSECTICIDE

This seed has been treated with the insecticide, thiamethoxam and difenoconazole and metalaxyl-M (and S-isomer) fungicides. Wear long-sleeve shirt, long pants, and chemical-resistant gloves when handling treated seed. Do not graze or feed livestock on seeded area for 45 days after planting. Do not use for food, feed or oil processing. Store away from food and feed. Any spilled or exposed seeds must be incorporated into the soil or otherwise cleaned-up from the soil surface.

Ces semences ont été traitées avec le traitement de semences CRUISER MAXX CÉRÉALES qui contient l'insecticide thiaméthoxame et les fongicides métalaxyl-M (et isomère-S) et difénoconazole. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues des semences traitées ni les utiliser comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

REGISTRATION NUMBER/N° D'HOMOLOGATION : 29127
PEST CONTROL PRODUCTS ACT/
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CRUISER MAXX[®], the Alliance Frame and the Purpose Icon are trademarks of the Syngenta word mark and of a Syngenta Group Company.

CRUISER MAXX[®] le symbole de l'Alliance sont des marques de commerce d'une compagnie du Groupe Syngenta. la marque Syngenta et le symbole du But,

FOM-12253

size 3 1/2 x 7



PMS 286



PMS 132



PMS 295



PMS133



BLACK